

FRANCONVILLE 05/07/2023
 REÇU LE 05/07/2023
 AFFICHÉ LE 06/07/2023
 NOTIFIÉ LE 06/07/2023
 PUBLIÉ LE 06/07/2023
 EXÉCUTÉ LE 06/07/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
 - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 11

**OBJET : DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
 AU SOUVENIR FRANÇAIS – GRAVURE SUR LE MONUMENT AUX MORTS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI,
 Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Patrick BOULLÉ,
 Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO,
 Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD,
 Florencia DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI,
 Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria
 ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Claire LE BERRE : Marie-Christine CAVECCHI

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Rachel SABATIER GIRAULT : Frédéric LÉPRON

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI-LOYALE

Bruno DE CARLI : Franck GAILLARD

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
 Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a
 acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Acte à classer

DEL22062023Q11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-05T10-51-45.01 (MI246172263)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230622-DEL22062023Q11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUVENIR FRANÇAIS - GRAVURE SUR LE MONUMENT AUX MORTS.



Date de décision : 22/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 11 - POP - subv souvenir français v2.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 05/07/23 à 10:51

Par SADEQ Fatiha

Transmis Date 05/07/23 à 10:51

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception Date 05/07/23 à 10:57



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction du service à la population

Question n°11 du CM en date du 22/06/2023– P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION n°11

OBJET : DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUVENIR FRANÇAIS – GRAVURE SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et R2223-8

VU le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et notamment son article L515-1

VU le budget municipal,

CONSIDÉRANT que le décès du Maréchal des Logis Adrien QUÉLIN survenu le 12 octobre 2021 au Mali est reconnu « Mort pour la France »,

CONSIDÉRANT que la demande d'inscription sur le Monument aux morts du cimetière de Franconville-la-Garenne formulée par Madame Françoise QUÉLIN, mère d'Adrien QUÉLIN, est légitime,

CONSIDÉRANT le devis de la Marbrerie VIARDOT du 1^{er} mars 2023, remis au Souvenir Français, fixe le montant de la gravure et de la remise en état du Monument aux morts à la somme de 873 €,

CONSIDÉRANT que les associations du Souvenir Français et de l'UNC ont sollicité la Ville pour effectuer cette gravure et remettre en état le Monument aux morts,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite participer à cette gravure et remettre en état le Monument aux morts,

APRÈS l'avis de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 8 juin 2023,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, des votants le Conseil municipal

Article 1 : AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 250 € à verser au Souvenir Français.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction du service à la population

Question n°11 du CM en date du 22/06/2023– P2/2

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4: PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Île-de-France



Caractère Exécutoire
 Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

A l'UNANIMITÉ des votants

Pour : 39 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

Handwritten signature of Madame Nadine Sense and a blue circular official stamp of the Municipality of Franconville-la-Garenne, Val d'Oise.

Madame Nadine Sense
 Le 6 juillet 2023